

Image not found or type unknown



Contrat agent co indépendant

Par **palmya**, le **04/05/2009** à **22:09**

Bonjour,

je vais signer avec un agent un contrat d'agent commercial. La mission ne peut être que ponctuelle, dans la mesure où les ventes ne peuvent se faire qu'en "one shot" et que les clients pour ce service ne sont pas en nombre illimité dans sa région. Nous sommes donc partis ensemble sur un contrat d'un an. A la fin de ce contrat, même si l'agent n'a collaboré que pendant un an avec nous, lui devons nous quand même 2 ans de commission? Qu'en est-il si ma société ferme car CA insuffisant?

Par avance merci de votre aide.